
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 11 janvier 2011, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Madame la conseillère Éva Böröcz et messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

Est absente

Madame la conseillère Sylvette Savaria

Siège vacant : n° 5.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2011-01-01

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Déclaration des intérêts pécuniaires ;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2010 – Adoption ;
4. Procès verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2010 - Adoption ;
5. Affaires découlant des séances du conseil du 7 décembre 2010 ;
6. Maire suppléant – Nomination ;
7. Droit d'immatriculation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal – Ville de Montréal – Opposition ;
8. Correspondance ;

9. Finances ;

- 9.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;
- 9.2 Règlement n° 264 déterminant les taux de taxes pour l'année financière 2011 – Adoption ;
- 9.3 Taxes impayées, année financière 2009 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes ;

10. Rapport des comités du conseil ;

10.1 Bâtiments et propriétés municipales ;

- 10.1.1 Rapport du représentant ;
- 10.1.2 Postes Canada – Location ;

10.2 Voirie et aqueduc ;

- 10.2.1 Rapport du représentant ;

10.3 Environnement ;

- 10.3.1 Rapport du représentant ;
- 10.3.2 Projet pilote – Fosse septique et système d'épuration (Q.2 r-8).–Suivi ;

10.4 Urbanisme ;

- 10.4.1 Rapport du représentant ;
- 10.4.2 Compte rendu de la réunion du CCU du 24 novembre 2010 ;
- 10.4.3 Bâtiment accessoire dit chapelle – construction illégale et sans permis – Mandat à Fasken Martineau – Entérinement ;

- 10.4.4 Morcellement, lot n° 709-P – Moisson d’Or- Recommandation à la Commission de Protection du territoire agricole ;
10.4.5 Projet de forge artisanale -357 chemin de la Beauce - Recommandation à la Commission de Protection du territoire agricole ;
10.4.6 Extension du périmètre urbain – Description technique – Mandat ;

10.5 Culture et patrimoine ;

- 10.5.1 Rapport de la représentante ;

10.6 Loisirs ;

- 10.6.1 Rapport de la représentante ;

10.7 Transport et transport adapté ;

- 10.7.1 Rapport du représentant ;

10.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;

- 10.8.1 Rapport du représentant;
10.8.2 Plan de mesures d’urgence – État des travaux ;

11. Période de questions ;
12. Levée de l’assemblée.

ADOPTÉE

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l’article n° 359 de la Loi sur les élections et référendum les membres du conseil déposent leurs déclarations.

2011-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2010

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE

2011-01-03

4. ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2010

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 7 DÉCEMBRE 2010

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions des séances du 7 décembre 2010.

2011-01-04

6. MAIRE SUPPLÉANT-NOMINATION

CONSIDÉRANT la démission de monsieur André Allard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

DE NOMMER madame la conseillère Éva Böröcz maire suppléant jusqu’à la séance de janvier 2012 et

DE NOMMER madame Böröcz substitue du maire au conseil de la municipalité régionale de comté Lajemmerais.

ADOPTÉE

2011-01-05

7. TAXE SUR L'IMMATRICULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL OPPOSITION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée trouve inacceptable les représentations faites par la Ville de Montréal à l'effet qu'une taxe sur l'immatriculation et les stationnements soit imposée aux contribuables des municipalités comprises sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal «CMM», pour le transport en commun, soit plus spécifiquement pour le financement d'infrastructures qui bénéficieront qu'aux résidents de l'Île de Montréal ;

CONSIDÉRANT qu'il est tout à fait inéquitable que les calixois soient taxés pour un service ou des équipements dont ils ne bénéficient pas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

DE S'OPPOSER à la demande formulée par la Ville de Montréal, au Gouvernement du Québec, soit d'instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés et stationnements, sur l'ensemble des municipalités comprises sur le territoire de la «CMM».

DE DEMANDER au Premier ministre du Québec de mettre fin immédiatement à cette saga, sans fin, mise en œuvre par la Ville de Montréal, qui vise à taxer les municipalités comprises sur le territoire de la «CMM» alors qu'elles ne bénéficient pas toujours des services et équipements pour lesquelles elles sont taxées et d'exiger plutôt de la Ville de Montréal revoit sa philosophie de gestion et de gratuité de ces services.

QUE COPIE de la présente résolution soit transmise aux municipalités, ou partie de municipalité, comprises sur le territoire de la «CMM», ainsi qu'à M. Sam Hamad, ministre des Transports, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et M. Raymond Bachand, ministre des Finances et responsable de la grande région de Montréal.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

- Accusé de réception reçu le 21 décembre 2010 de notre résolution n° 2010-12-156 concernant le Programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec.
- Accusé de réception reçu le 20 décembre 2010 de notre résolution n° 2010-12-160 concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste adressée à la ministre des Ressources naturelles et de la faune madame Nathalie Normandeau.

9. FINANCES

2011-01-06

9.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes du mois de janvier au montant de 47 819.93 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2011-01-07

9.2 RÈGLEMENT N° 264 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement de taxation n° 264.

ADOPTÉE

2011-01-08

9.3. TAXES IMPAYÉES 2009- AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONFORMÉMENT à l'article n° 1022 du *Code municipal*, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article n° 1023 du *Code municipal* le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2011 au *bureau de la MRC de Lajemmerais*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2009 et avant ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

DE FAIRE PARVENIR la liste approuvée par le Conseil aux instances spécifiées afin de soumettre en **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**, telle qu'elle est reproduite ci-après.

COMPTES DE TAXES EN RETARD POUR 2009				
PROPRIÉTAIRE	DÉSIGNATION	SOLDE	INTÉRÊT	TOTAL
BLAIN JACQUES	406-P	701.76\$	82.83\$	784.59\$
LONGPRÉ DENIS	351-P 352-P	1119.48\$	214.96\$	1334.44\$

ADOPTÉE

10. COMITÉS DU CONSEIL ;

10.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES ;

10.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population sur des travaux de plomberie nécessaire (toilettes, sous-sol) et le remplacement de certaines fenêtres.

2011-01-09

10.1.2 POSTES CANADA -LOCATION

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser le bureau de poste ;

CONSIDÉRANT que Postes Canada confie à l'employée retenue de fournir ses locaux selon des critères précis ;

CONSIDÉRANT que madame Gaétane Palardy a demandé à loger le bureau de poste dans les locaux de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre pour avantage d'augmenter l'accès au courrier tout en regroupant à un même endroit deux services publics ;

CONSIDÉRANT que les locaux doivent être disponibles le 28 février 2011 et qu'une demande de soumission a été adressée à un entrepreneur licencié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beuregard et unanimement résolu :

DE CONSACRER un budget ne dépassant pas 10 000 \$ pour l'aménagement des locaux selon les prescriptions de Postes Canada ;

DE LOUER à madame Gaétane Palardy un local aux conditions figurant dans une entente à être signée par elle et messieurs le maire et le directeur général.

ADOPTÉE

10.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;

10.2 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement.

10.3 ENVIRONNEMENT ;

10.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

10.3.2 PROJET PILOTE – FOSSE SEPTIQUE ET SYSTÈME D'ÉPURATION (Q.2 R-8). –SUIVI ;

Le rapport final, sous forme préliminaire, a été reçu à la municipalité le 4 janvier 2011. Le contenu sera dévoilé à la population après l'analyse dudit rapport.

10.4 URBANISME;

10.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Le directeur général informe les personnes présentes que le comité consultatif d'urbanisme poursuit son travail de révision des plan et règlements d'urbanisme pour conformité au schéma d'aménagement.

2011-01-10

10.4.2 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCU DU 24 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité réuni le 24 novembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz et unanimement résolu:

D'ADOPTER ledit compte rendu.

ADOPTÉE

2011-01-11

10.4.3 BÂTIMENT ACCESSOIRE DIT CHAPELLE – CONSTRUCTION ILLÉGALE ET SANS PERMIS – MANDAT À FASKEN MARTINEAU – ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la construction illégale et sans permis faite par monsieur Pierre Moussard ;

CONSIDÉRANT le refus de monsieur Moussard de démolir ladite chapelle malgré des ordonnances émises les 12 et 17 août 2010 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Moussard retient les services d'un avocat de la firme Heenan Blaikie le 27 août 2010, puis le 2 novembre 2010, les services de la firme Tremblay, Savoie, Lapierre, senc.

CONSIDÉRANT que la municipalité, à compter du 27 août 2010, était justifiée de soumettre à son tour le dossier à son conseiller juridique Me Mario Paul-Hus de la firme Fasken Martineau ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée de Fasken Martineau datée du 7 septembre 2010 au montant de 11 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu unanimement résolu :

D'ACCORDER mandat à Fasken Martineau afin de défendre la municipalité dans le présent dossier, selon l'offre de service de ladite firme ;

D'ENTÉRINER les honoraires de Fasken Martineau engagés à ce jour soit un montant de 8 699.45 \$.

ADOPTÉE

2011-01-12

10.4.4 MORCELLEMENT LOT N° 709-P – MOISSON D'OR 2010 - RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT la conformité au règlement de zonage art n° 4.3.1 de la municipalité de même qu'au règlement de contrôle intérimaire de la MRC, art n° 3.2.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz et unanimement résolu :

DE RECOMMANDER à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec une décision favorable au projet de morcellement de Moisson d'Or 2010 tel que soumis;

DE DÉCLARER L'HOMOGENÉITÉ intacte de l'environnement et qu'il n'y a pas d'autres endroits sur le territoire de la municipalité ;

DE DÉCLARER QUE le projet n'est pas concerné par un nouvel usage autre qu'agricole ni par la recherche d'un autre endroit sur le territoire de la municipalité pour réaliser ledit projet.

ADOPTÉE

2011-01-13

10.4.5 PROJET DE FORGE ARTISANALE - 357 CHEMIN DE LA BEAUCE - APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT la conformité au règlement de zonage art n° 9.2.2 de la municipalité de même qu'au règlement de contrôle intérimaire de la MRC art n° 4.1.6 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

DE RECOMMANDER à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec une décision favorable au projet d'aménagement d'une forge artisanale à même un bâtiment accessoire existant ;

DE DÉCLARER L'HOMOGENÉITÉ intacte de l'environnement compte tenu qu'il n'y aura ni transformation extérieure ni clientèle ni transaction sur place ;

DE DÉCLARER qu'il n'y a pas d'autres endroits sur le territoire de la municipalité pour réaliser tel usage, tous les bâtiments et les lots du périmètre urbain étant occupés ou utilisés.

ADOPTÉE

10.4.6 EXTENSION DU PÉRIMÈTRE URBAIN – DESCRIPTION TECHNIQUE – MANDAT

CONSIDÉRANT que la Commission de Protection du territoire agricole a accordé, le 12 novembre 2008, une extension du périmètre urbain qui englobe la totalité de la propriété municipalité où se situent les bureaux municipaux soit 7 682 m²; (lot 397-p) ;

CONSIDÉRANT qu'une description technique est requise dans les deux ans de la décision, pour entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, datée du 22 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 22 décembre 2010 de monsieur Dominic Scully, coordonnateur à l'aménagement, municipalité régionale de comté Lajemmerais

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz et unanimement résolu :

D'ACCORDER à un mandat de description technique du territoire soustrait au contrôle de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec à monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre au montant de 1 950 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

10.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;

10.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la représentante Éva Böröcz informe la population du dépôt du budget 2011 de la bibliothèque.

10.6 LOISIRS ;

10.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria était absente.

10.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;

10.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

10.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;

10.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population de sa rencontre avec madame Sylvette Savaria le 8 décembre 2010 avec le responsable régionale du ministère monsieur Hugues Daveluy concernant les mesures d'urgence. Une documentation disponible sur le site constitue un bon point de départ pour la confection d'un plan de mesures d'urgence.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Concernant le bâtiment construit illégalement et sans permis, Monsieur Moussard questionne le maire sur certaines réponses données par le directeur général lors de l'interrogatoire de l'inspecteur municipal le 21 décembre 2010 dans les locaux de l'avocat de monsieur Moussard. Après quelques réponses, rappel est fait à monsieur Moussard de la position du conseil publicisé dans la plus récente parution de l'Oiseau-Mouche avec invitation à respecter telle position.

2011-01-15

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Bearegard, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 30

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Bearegard
Secrétaire-trésorier
Directeur général